



COMMUNE DE GRANDVILLARD



Bulletin d'information

faisant office de convocation à l'Assemblée communale du 21 avril 2021

numéro 88 – mars 2021



Champ de narcisses

Table des matières

1.	Le mot du syndic.....	page 3
2.	Elections communales législature 2021-2026.....	page 7
3.	Bureau communal.....	page 7
4.	Convocation à l'Assemblée communale du 21 avril 2021.....	page 8
5.	Comptes 2020.....	page 9
6.	Commission financière (législature 2021-2026).....	page 14
7.	Le coin des sociétés locales et des manifestations.....	page 15
	- Société de tir Bas-Intyamon - Grandvillard	
	- Echo du Vanil-Noir	
	- Société d'intérêts villageois (SIV)	
8.	Concours « La Route des fleurs ».....	page 18
9.	Graines d'Avenir - co-jardinage.....	page 20
10.	Action citoyenne de lutte contre les plantes exotiques envahissantes.....	page 21
11.	Déchetterie intercommunale.....	page 22
12.	Feux en plein air.....	page 22
13.	Vente de produits de tabac - élévation de l'âge légal à 18 ans	
	Arrêter de fumer, vous y pensez ?.....	page 23
14.	Samaritains, section de l'Intyamon.....	page 24
15.	Les pAGES + et L'écho de la Commission Seniors.....	page 25
16.	Application VoteInfo.....	page 33
17.	Réseau Bénévolat Netzwerk (RBN).....	page 33
18.	Transports publics et Cartes journalières.....	page 34
19.	Site internet.....	page 36



Chapelle de la Frasse

1. Le mot du syndic

Chères citoyennes, Chers citoyens,

Une nouvelle législature est à notre porte offrant son lot de changements et renouvellements.

S'agissant du Conseil communal, comme annoncé dans notre dernier bulletin, deux conseillers,

Messieurs Jean-François Moura et Antoine Castella,

mettront un terme à leur mandat à la fin de la présente législature, soit à mi-avril 2021. Le Conseil regrette leur décision. Il perd, avec le départ de deux conseillers expérimentés, de nombreuses connaissances, de compétences et d'expériences qu'ils ont accumulé pendant leur mandat.

Monsieur Jean-François Moura a œuvré pendant trois législatures, soit durant 15 années, dont 10 comme conseiller et ces 5 dernières en tant que vice-syndic. A la tête du dicastère de l'agriculture, forêts, chalets d'alpage, gravières et routes communales, il avait à cœur de défendre le monde agricole. Il mettait toutes ses compétences et son sens pratique dans les entretiens et rénovations de chalets, routes communales et d'alpage. A l'heure de la transmission de son dicastère, il peut se targuer de remettre un patrimoine bien entretenu à son successeur. Jean-François est un homme de terrain ; l'informatique n'est pas sa tasse de thé. Il n'a jamais utilisé de machine à calculer, car il n'en avait pas besoin ; le calcul mental est pour lui bien plus fiable et rapide. Après trois législatures, Jean-François nous quitte avec le sentiment du devoir accompli.

Par son entrée au Conseil communal en avril 2016, **Monsieur Antoine Castella** a rajeuni notre équipe, tant par son âge que par ses idées et sa façon d'aborder les différents dossiers. Diplômé de la Haute Ecole de Gestion de Fribourg, c'est tout naturellement qu'il endosse le dicastère des finances, qu'il gère avec rigueur et compétence. Il met en place différents outils de contrôle efficaces et performants. Egalement conseiller en charge de la déchetterie, un projet d'agrandissement et de réaménagement est en phase de réalisation. Après une législature, on pourrait considérer son départ comme prématuré ; nous respectons toutefois son choix de privilégier sa famille et des projets personnels.

Au nom du Conseil communal et de toute la population, je tiens à adresser à nos deux conseillers toute ma reconnaissance pour leur engagement et dévouement à l'égard de la communauté et leur souhaite plein succès dans leurs futurs projets.

En 2021, notre Administration communale connaîtra également des mutations au niveau des ressources humaines.

En effet, **Madame Barbara Fetz, secrétaire communale** depuis le 1^{er} septembre 2017, a décidé de réorienter ses objectifs professionnels et nous quitte à fin mars 2021. Organisée, compétente et digne de confiance, c'est avec regret que nous avons appris sa décision. Le Conseil communal la remercie de son engagement sans faille et pour la mise en place de nouveaux processus de travail. Nous lui adressons nos meilleurs vœux pour la suite de son activité professionnelle.

Pour remplacer Madame Fetz, nous avons le plaisir de vous présenter

Madame Sylvie Broccard-Currat, Marsens

Entrée en service : 1er mai 2021 (avec des journées de formation interne en mars et avril)

Fonction : Secrétaire communale à 80%



Madame Broccard-Currat a fréquenté les écoles primaires à Grandvillard et secondaires à Bulle. Après l'obtention de son certificat de maturité en économie, elle suit une formation postale spécifique pour cadres de La Poste, entreprise dans laquelle elle travaillera pendant une quinzaine d'années comme gérante d'immeubles. En 2005, changement de cap : elle est nommée secrétaire communale de la Commune de Marsens. En 2008, après 2 ans de formation, elle obtient un diplôme intercantonal de cadre en administration communale. Dès le 1er novembre 2009, elle assume la direction de Lully.01 SA, société d'exploitation du restoroute « Rose de la Broye » poste qu'elle occupe jusqu'à son entrée en service dans notre administration communale.

Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue et lui adressons nos meilleurs vœux de satisfaction dans sa nouvelle activité de secrétaire communale.

Le contrat de durée déterminée de 6 mois de **Madame Joëlle Emonet**, secrétaire administrative à 40%, arrivera à échéance au 30 avril 2021. Ses tâches sont la préparation des séances de conseil et d'en tenir le procès-verbal. Le Conseil communal remercie Madame Emonet pour son travail efficace et espère qu'elle gardera le meilleur souvenir de son passage dans notre administration ; il lui souhaite plein succès dans ses activités futures.

Pour remplacer Madame Emonet, nous avons le plaisir de vous présenter

Madame Julie Monney-Moura, Vuisternens-devant-Romont

Entrée en service : 1er mai 2021 (avec des journées de formation interne en mars et avril)

Fonction : Secrétaire adjointe à 40%



Madame Monney-Moura a fréquenté ses classes primaires à Grandvillard, puis secondaires à Bulle. Après un apprentissage de commerce à l'UBS Bulle, Fribourg et Renens, elle occupe des postes de conseillère à la clientèle dans différentes banques du canton. En 2017, elle obtient le certificat d'assistante en gestion de personnel HRSE. Active dans la vie associative, elle assume la co-présidence de la Fédération Fribourgeoise d'Accueil Familial de Jour et la présidence de l'Accueil Familial de Jour du district de la Glâne. Elle est également membre de la Commission Loisirs et Culture et de la Commission de naturalisation dans sa commune.

Nous lui souhaitons d'ores et déjà la bienvenue dans notre administration et lui adressons nos meilleurs vœux de satisfaction dans sa nouvelle activité.

Le dicton « jamais deux sans trois » n'a jamais été autant ressenti ces derniers mois dans notre administration. En effet, **Madame Pascale Borcard** a également émis le vœu de mettre un terme à son activité d'administratrice des finances à 70% à fin septembre 2021 afin de concrétiser un nouveau projet. Compétente, fiable et engagée, Madame Borcard a rempli sa mission avec grand professionnalisme et beaucoup de rigueur. Nous regrettons son départ. Nous la remercions de son engagement sans faille et lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles activités.

Le processus de recrutement est actuellement en cours pour la recherche d'un/e nouveau/elle administrateur/trice des finances à 70%.

Nouvelle législature – plusieurs projets à concrétiser

Au début de la nouvelle législature, tant le Conseil communal que l'Administration communale devront trouver un rythme de croisière avec deux nouveaux conseillers communaux et les changements annoncés de notre personnel administratif.

Ci-après, je tiens à vous énumérer quelques dossiers qui occupent actuellement le Conseil communal et plusieurs projets futurs qui seront traités lors de la prochaine législature.

Plan d'aménagement local (PAL)

L'arrêt du 16 septembre 2020 du Tribunal fédéral impacte une partie des PAL cantonaux dont celui de Grandvillard. D'ici ce printemps, nous serons en possession de la détermination de la DAEC suite au dépôt de notre « Droit d'être entendu », dossier conséquent que nous avons constitué pour défendre les intérêts de notre village, à savoir les indices de constructions en vigueur, l'affectation de parcelles situées dans la zone de protection du village et autres points déterminants pour Grandvillard.

Pisciculture

Les acteurs du projet de ferme d'élevage de saumons ont déposé une demande préalable auprès des services de l'Etat du canton dans le but de tenir compte des remarques et exigences cantonales avant la mise à l'enquête publique du projet.

Par la suite et lorsque que la situation sanitaire (COVID-19) le permettra, une séance d'information sera proposée en priorité aux exploitants agricoles concernés qui avaient fait part de leurs inquiétudes lors de notre dernière assemblée communale.

Cercle scolaire

Actuellement, Grandvillard fait « école » avec Bas-Intyamou. Un regroupement des deux cercles scolaires (Bas-Intyamou-Grandvillard, Haut-Intyamou) des trois communes de l'Intyamou est à l'étude depuis quelques années déjà. Cette étude, menée par un groupe de travail, doit permettre de retenir la meilleure variante en tenant compte par exemple des infrastructures, de l'organisation des transports publics, de l'organisation de l'enseignement et des incidences profitables pour le développement de la vallée.

Seniors

Suite au questionnaire *Evaluation des besoins* que les seniors ont rempli, le Conseil communal a constaté que les personnes âgées apprécient notre commune et souhaitent y vivre le plus longtemps possible. Le *Concept communal en faveur des personnes âgées*, qui est en cours d'élaboration, devra favoriser le maintien à domicile des aînés. Ces prochaines années, le Conseil communal aura comme mission de renforcer la mise en place de mesures concrètes en faveur des seniors et de les accompagner afin qu'ils

puissent garder leur autonomie. Cela fait partie de la politique Seniors+ qui dépend de la Loi sur les seniors (LSEn).

Zone 30 km/h

Nous avons bon espoir que sa réalisation puisse enfin être planifiée cette année. Elle concerne l'ensemble du village et apportera entre autres une meilleure qualité de vie à nos concitoyennes et concitoyens.

Gravières

L'or gris de la zone d'extraction de la gravière actuellement en exploitation sera épuisé d'ici quelques années. Des pourparlers concernant l'extension de la zone prévue ont lieu entre les exploitants et le Conseil communal et se poursuivront durant le courant de la prochaine législature.

Energie renouvelable

Une installation photovoltaïque 30kWc sera installée sur le toit de l'édilité. Celle-ci permettra de couvrir 80% de la consommation des infrastructures et bâtiments communaux.

Fibre optique

A mi-février, l'entreprise ftth fr SA a débuté les travaux de raccordement au réseau cantonal de fibre optique. Plus de 90% des propriétaires se sont annoncés librement auprès de l'entreprise concernée.

J'aimerais terminer mon « mot » sur un sentiment positif vis-à-vis de la pandémie qui nous affecte tous. A l'heure de rédiger ce mot, le confinement est strict, mais on parle d'un déconfinement qui doit être plus rapide.

Dans la morosité ambiante, nous souffrons du manque de contacts humains. Nous nous demandons quand l'épreuve prendra fin et quand nous pourrons renouer avec la vie normale.

Vous l'aurez compris depuis une année que dure la crise, nous n'avons pas d'autres choix que de nous exercer à la patience, encore et encore. En 2020, la pandémie a presque totalement dominé nos existences. En 2021, grâce aux efforts des scientifiques et de la population, nous dominerons la pandémie et nous reprendrons possession de nos vies. Quand ce moment arrivera, nous redécouvrirons les échanges réels, la riche vie associative avec la reprise des activités de nos nombreuses sociétés... Enfin, nous retrouverons la belle vie qu'offre notre village de Grandvillard.

Votre syndic,
Daniel Raboud



2. Elections communales - législature 2021-2026

Dimanche 7 mars 2021, ont été élus en qualité de conseillers communaux,

Madame et Messieurs

- Cosandey Suzanne (sortante)
- Raboud Daniel (sortant)
- Ruffieux Bertrand (sortant)
- Beaud Victor (nouveau)
- Jaquet François (nouveau)

Le nouveau Conseil remercie chaleureusement les citoyennes et citoyens de leur confiance en ayant plébiscité la liste d'Entente. La conseillère et les deux conseillers sortants souhaitent la plus cordiale bienvenue aux deux nouveaux élus. Chacune et chacun aura à cœur de s'engager au profit de notre village et de ses habitants en suivant le leitmotiv de la campagne : « Au centre des réalités avec une vision d'avenir ».

La répartition des dicastères et la prise de fonction du nouveau conseil aura lieu après l'assermentation du 23 avril 2021.

3. Bureau communal

Heures d'ouverture

Mardi: 08h30 - 11h30 et 14h00 - 17h00
Jeudi: 14h00 - 17h00
Vendredi: 08h30 - 11h30
Ou sur rendez-vous en dehors des heures d'ouverture

Contacts

Secrétariat: +41 26 928 11 50
Contrôle des habitants/AVS: +41 26 928 20 51
Caisse: +41 26 928 20 50
Courriel: administration@grandvillard.ch



Fermetures annuelles du Bureau communal

Vacances de Pâques : du vendredi 2 avril au lundi 12 avril 2021 inclus
Pont de l'Ascension : du jeudi 13 mai au lundi 17 mai 2021 inclus
Pont de la Fête-Dieu : du jeudi 3 juin au lundi 7 juin 2021 inclus
Vacances d'été : du vendredi 30 juillet au lundi 16 août 2021 inclus
Vacances de Noël : du vendredi 24 décembre 2021 au lundi 10 janvier 2022 inclus



Pour l'établissement des **cartes d'identité** et des **attestations de sortie du territoire suisse des enfants mineurs**, nous vous recommandons **d'anticiper** vos demandes au Bureau communal.

Pour les passeports et les cartes d'identité, vous avez également la possibilité de vous présenter au **Service de la population et des migrants**, à 1763 Granges-Paccot, Route d'Englisberg 11.

4. Convocation à l'assemblée communale

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Grandvillard sont convoqués à l'assemblée qui aura lieu le:

mercredi 21 avril 2021, à 20h00
Halle de gym du camp militaire
(Route de la Sarine 26)

! Port du masque obligatoire !

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 2 décembre 2020 (il ne sera pas lu; il peut être consulté au Bureau communal et sur le site internet www.grandvillard.ch)
2. Comptes 2020 (ils ne seront pas lus; ils peuvent être consultés au Bureau communal)
 - 2.1. Comptes de fonctionnement
 - a) rapport de l'organe de révision
 - b) préavis de la commission financière
 - c) approbation
 - 2.2. Comptes des investissements
 - a) rapport de l'organe de révision
 - b) préavis de la commission financière
 - c) approbation
3. Financement des travaux du chalet des Joux (crédit complémentaire selon annonce faite lors de l'assemblée communale du 2 décembre 2020)
4. Election des membres de la Commission financière pour la législature 2021-2026
5. Divers

LE CONSEIL COMMUNAL

5. Comptes 2020

En application des articles 10 let. b) et 95 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes ainsi que des articles 55 et 56 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de ladite loi, les comptes 2020 ont été contrôlés par l'organe de révision et présentés à la commission financière. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée communale du mercredi 21 avril 2021.

Les pages suivantes contiennent un résumé du bilan, les totaux des comptes de fonctionnement comparés au budget et aux comptes 2020 ainsi que les investissements. Toutefois, nous tenons à vous donner quelques explications complémentaires.

Résultat du compte d'investissement

Total des charges :	CHF	370'655.35
Total des revenus :	CHF	40'123.50
Excédents de charges :	CHF	330'531.85

Compte de fonctionnement

Administration

L'excédent de charges de ce chapitre est inférieur au budget. Il s'explique par des revenus supplémentaires et des imputations internes de charges sociales supérieures au budget.

Ordre public

Ce chapitre présente un excédent de revenus alors que le budget laissait apparaître un excédent de charges. Cette différence s'explique par des charges moins élevées dans le chapitre de la police du feu.

Enseignement et formation

De manière générale, les coûts de l'enseignement et de la formation sont moins élevés que budgétisés. Cependant, les charges d'administration du cercle scolaire sont supérieures aux prévisions.

Culture et Loisirs

Ce chapitre laisse apparaître un excédent de charges inférieur au budget. Des charges moins élevées en sont la raison.

Santé et affaires sociales

Pour ces deux chapitres, l'excédent de charges est légèrement supérieur au budget. Il s'explique par des charges liées plus importantes et des charges imprévues. La majorité des montants découle des budgets cantonaux et régionaux.

Transports et communications

L'excédent de charges est nettement inférieur au budget. Les faibles quantités de neige des premiers mois 2020 ont eu un impact direct sur le traitement du personnel et la location des machines de déneigement. L'entretien des routes a engendré des charges supplémentaires compensées par un prélèvement sur la réserve.

Protection et aménagement de l'environnement

Ce chapitre présente un excédent de charges inférieur aux prévisions. Un prélèvement sur la réserve permet d'équilibrer les comptes de l'approvisionnement en eau. Le chapitre de la protection des eaux est équilibré. Quant aux autres chapitres, les charges sont inférieures au budget.

Économie

Ce chapitre fait apparaître un excédent de charges inférieur au budget. L'excédent de revenus du chapitre des forêts est supérieur aux prévisions. Concernant les sentiers pédestres, des travaux prévus n'ont pas été réalisés et la SIV Grandvillard a versé un don à la commune. Dans le chapitre de l'énergie, la vente d'électricité de la CREG n'a laissé aucune suite à d'importants travaux d'entretien.

Finances et impôts

Ce chapitre laisse apparaître un excédent de revenus inférieur aux prévisions. Pour 2020, le budget a été établi sur la base des informations transmises par le service des contributions. Le conseil communal s'est fié aux informations et prévisions reçues. Sur la base des données fiscales 2017, les estimations des rentrées fiscales ont été calculées avec toutes les précautions d'usages. Cette forte variation de revenus des personnes physiques peut s'expliquer par plusieurs paramètres tels que des revenus imposables en baisse ou un retard de facturation par le SCC.

Dans les chapitres du bâtiment administratif, des chalets et alpages et de la gérance de la fortune et des dettes, les charges sont inférieures aux montants budgétisés. Par contre, les chapitres de l'édilité et du bâtiment des Auges laissent apparaître des charges plus élevées que prévues.

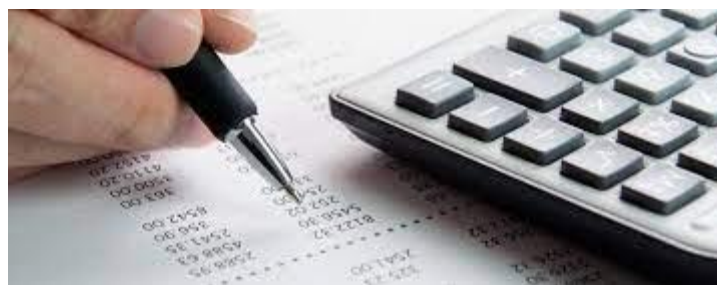
Résultat du compte de fonctionnement

Lors de la présentation du budget, le déficit représentait 2,18% du total des revenus. Au terme de l'exercice comptable 2020, il atteint 3,82%. Malgré des rentrées fiscales inférieures aux prévisions, le déficit a pu être limité en effectuant quelques prélèvements sur les réserves et en limitant les dépenses.

Total des charges :	CHF	4'605'898.03
Total des revenus :	CHF	4'436'011.72
Excédents de charges :	CHF	169'886.31

Vous trouverez, ci-après, un résumé du bilan et des comptes précités.

Antoine Castella, conseiller communal



	Solde au		M o u v e m e n t s		Solde au
	31.12.2019		Augmentation	Diminution	
1 Actif	5'990'542.09		298'654.37		5'691'887.72
10 Disponibilités	1'621'796.71		351'311.93		1'270'484.78
11 Avoirs	1'077'981.35		84'484.52		993'496.83
12 Placements	339'230.93	135.03			339'365.96
13 Transitoire	39'534.65	19'247.20			58'781.85
14 Investissements	2'699'991.45	126'759.85			2'826'751.30
15 Prêts et participations permanentes	212'007.00	9'000.00			203'007.00
2 Passif	5'990'542.09		298'654.37		5'691'887.72
20 Engagements courants	195'550.70	121'771.49			317'322.19
22 Dettes à moyen et long terme	3'328'870.00		319'007.00		3'009'863.00
25 Passifs transitoires	124'442.35	57'168.15			181'610.50
28 Réserves	1'410'303.35	11'299.30			1'421'602.65
29 Fortune nette	931'375.69	169'886.31			761'489.38
Ensemble des actifs	5'990'542.09		298'654.37		5'691'887.72
Ensemble des passifs	5'990'542.09		298'654.37		5'691'887.72

Comptes de fonctionnement (par dicastères)		COMPTES 2020				Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	639'449.54	281'347.10	638'010	239'280	636'646.59	248'958.60		
1	ORDRE PUBLIC	56'702.00	61'239.05	68'138	67'000	102'509.55	112'259.50		
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'398'981.29	421'635.92	1'437'970	436'773	1'399'828.90	390'626.30		
3	CULTURE ET LOISIRS	110'209.95	3'160.75	116'911	330	112'009.85	232.70		
4	SANTE	292'877.90	5'382.40	283'772	5'660	267'866.25	4'051.65		
5	AFFAIRES SOCIALES	441'252.40	0.00	437'855	0	445'524.25	7'285.00		
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	243'067.87	68'023.60	256'199	53'000	249'595.30	58'853.05		
7	PROTECTION + AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	437'543.60	393'636.85	429'665	346'839	454'214.55	354'883.65		
8	ECONOMIE	498'678.05	469'128.60	644'488	599'100	648'036.65	651'263.02		
9	FINANCES ET IMPOTS	487'135.43	2'732'457.45	493'591	2'955'720	984'465.54	3'481'202.95		
	Total des charges	4'605'898.03		4'806'599		5'300'697.43			
	Total des revenus		4'436'011.72		4'703'702		5'309'616.42		
	Excédent de charges		169'886.31		102'897				
	Excédent de revenus					8'918.99			

INVESTISSEMENTS 2020

Compte	Libellé	Dépense adoptée par l'assemblée communale du	Budget 2020	Crédit voté	Charges 2020	Produits 2020	Coût final des investissements	Total intermédiaire des investissements en cours
140	Police du feu							
140.506.01	Achat de véhicules et de motopompes	29.11.2017	0.00	82'800.00	16'971.70		85'370.65	
290	Administration scolaire, Grandvillard							
290.503.00	Construction et rénovations de bâtiments scolaires	05.12.2018 08.05.2019	140'000.00	140'000.00	-		130'497.50	
620	Routes communales et génie civil							
620.501.15	Mise en zone 30 km/h du village	27.11.2019	90'000.00	90'000.00	7'941.80		7'941.80	7'941.80
700	Approvisionnement en eau							
700.501.07	Analyse et mise en place d'un traitement UV	27.11.2019	100'000.00	100'000.00	91'940.40		91'940.40	
700.501.08	Achat de compteurs d'eau	27.11.2019	60'000.00	60'000.00	66'764.10		66'764.10	
700.610.00	Taxe des raccordements					4'100.00		
710	Protection des eaux							
710.610.00	Taxes de raccordement					17'256.80		
760	Lutte contre la pollution de l'environn.							
760.500.00	Investigation des sites pollués	03.12.2014		26'000.00	13'290.00			43'780.60
942	Bâtiment administratif							
942.503.01	Bâtiment administratif - réfection	27.11.2019	42'000.00	42'000.00	38'200.85			38'200.85
943	Chalets et alpages							
943.503.00	Assainissements chalets et alpages	27.11.2019	60'000.00	60'000.00	70'056.35			51'289.65
943.661.01	Subvention cantonale	27.11.2019	11'880.00	11'880.00		18'766.70		
945	Divers – autres immeubles							
945.501.00	Aménagement zone à bâtir Saudillet	15.04.2015 + 29.11.2017 + 27.11.2019	70'000.00	586'000.00	65'490.15		706'046.65	
	Totaux				370'655.35	40'123.50		
	Excédent de charges					330'531.85		

6. Commission financière (législature 2021-2026)

Selon le point 4 du tractanda de l'assemblée communale, voici la liste des personnes proposées pour la commission financière (législature 2021-2026).

- Thierry Sottas (Président de la commission, Directeur adjoint de la FPE)
- Pierre Borcard (Membre de la commission, Directeur du Garage de la Forge à Epagny)
- Nicole Piccand (Membre de la commission, Administratrice des finances, brevet comptable)
- Steve Läubli (Membre de la commission, Conseiller clientèle entreprise dans une banque)
- Pascal Monteleone (Membre de la commission, Retraité)



LFCo (Loi sur les finances communales), 22 mars 2018

Art. 70 Commission financière

a) Organisation

¹ La commission financière se compose d'au moins cinq membres. Ils sont élus par l'assemblée communale ou le conseil général pour la législature parmi les citoyens et citoyennes actifs de la commune ou les membres du conseil général.

² Ne sont pas éligibles les membres du conseil communal et les membres du personnel communal. Pour le reste, l'article 15bis de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes s'applique.

LCo (Loi sur les communes), 25 septembre 1980

Art. 15bis

Commissions

¹ La durée des fonctions des membres élus par l'assemblée communale prend fin au plus tard avec la législature. Les membres sortants restent cependant en charge jusqu'à l'entrée en fonction de leurs successeurs.

² Celui qui manque des séances sans motif légitime peut être révoqué par l'assemblée communale.

³ La commission désigne son président et son secrétaire. Pour le reste, elle s'organise librement.

⁴ A défaut de dispositions communales, les articles 64 à 66 sont applicables par analogie.

7. Le coin des sociétés locales et des manifestations



**A l'aide de vos bons Migros,
soutenez les jeunes tireurs de la Société de tir Bas-Intyamon - Grandvillard !**

Le souhait du club est l'achat d'équipements sportifs pour ses jeunes membres âgés de 14 à 20 ans. Le matériel sportif est onéreux et l'objectif de la société et de ses membres est que chaque jeune puisse disposer d'un matériel de base performant.

La promotion «Support your Sport» de Migros se déroule du 2 février au 12 avril 2021. Pour chaque tranche de 20 francs dépensés, les clients recevront un bon de club, qui peut être attribué à un club sportif en ligne grâce à un code imprimé. Le lien direct pour accéder directement sur l'espace de la Société de tir Bas-Intyamon - Grandvillard est :

www.supportyoursport.migros.ch/fr/clubs/societe-de-tir-bas-intyamon-grandvillard/

Jusqu'au 12 avril 2021, vous pourrez ainsi soutenir les jeunes tireurs de la Société de tir Bas-Intyamon - Grandvillard par vos achats à la Migros. Migros soutient le sport amateur avec un total de 3 millions de francs. Pour chaque tranche de 20 francs dépensés, les clients recevront un bon qui peut être attribué à un club de sport en ligne grâce à un code unique imprimé sur celui-ci. Plus un club ou une société reçoit de bons au cours de la campagne promotionnelle, plus elle recevra une part importante du total des 3 millions de francs. Les bons seront disponibles du 2 février au 12 avril 2021 dans toutes les filiales de Migros (y compris chez Migros Partner, VOI), sur shop.migros.ch et via sportxx.ch.

En attribuant vos bons Migros à la Société de tir Bas-Intyamon, vous faites profiter notre jeune génération. N'oubliez pas de demander vos bons au personnel si vous effectuez vos courses à l'aide du système self-service Subito de Migros.

LES JEUNES TIREURS AINSI QUE TOUS LES MEMBRES DE LA SOCIETE DE TIR BAS-INTYAMON - GRANDVILLARD VOUS REMERCIENT CHALEUREUSEMENT DE VOTRE PRECIEUX SOUTIEN !



Chers habitants de Grandvillard,

Notre société de musique forme et recrute en permanence !

Vous appréciez la musique ? Alors n'attendez plus ! Débutez la pratique d'un instrument, intégrez une société du village et partagez des moments de convivialité.

Si vous pratiquez ou avez pratiqué un instrument (cuivre ou percussion), vous êtes les bienvenus !

N'hésitez pas, l'Echo du Vanil-Noir a besoin de relève !

En collaboration avec M. Serge Ecoffey, professeur de musique, notre société met en place des cours de solfège. Ces cours s'adressent principalement aux jeunes mais pas uniquement. Ils vous permettront d'acquérir les bases du solfège, nécessaires à l'intégration rapide de notre société.

Toute personne intéressée peut prendre contact avec Marion Borcard, présidente de l'Echo du Vanil-Noir, au 079 531 44 62.

Le comité de l'Echo du Vanil-Noir





Bonjour à toutes et à tous !

Les membres du comité de la SIV de Grandvillard profitent de l'occasion de ce bulletin communal pour vous communiquer le bilan de l'année 2020, bien maigre en manifestations et rencontres, dû à la pandémie de COVID-19. Alors que dire ?

Après une mini-assemblée, nous avons décidé d'annuler l'Assemblée Générale du 11 mars 2021, d'une part parce qu'aucun sujet ne méritait d'être débattu, et d'autre part parce que les mesures sanitaires contraignantes ne nous l'autorisaient pas.

Il en est de même malheureusement pour la tant attendue chasse aux œufs que nous ne pouvons bien entendu pas organiser dans les conditions actuelles.

Nous espérons tout de même que l'avenir soit plus clément, afin de vous concocter une édition du marché des artisans de derrière les fagots, le 29 mai prochain !

En espérant tous vous revoir prochainement pour partager de délicieux moments d'amitié, prenez soin de vous.



Les membres du Comité de la SIV



Le Comité de la SIV espère de tout cœur pouvoir organiser le traditionnel **Marché des Artisans** prévu le **29 mai 2021**.

Si les conditions sanitaires le permettent, nous comptons sur votre soutien, sur le soutien de tout le village, afin que notre manifestation se déroule dans la joie et le bonheur des retrouvailles !

Croisons les doigts !



8. Concours « La Route des fleurs »



4^{ème} Concours La Route des fleurs

Communes de Gruyères—Broc—Le Pâquier
Bas Intyamou—Haut Intyamou—Grandvillard **Juin-juillet-août 2021**

INSCRIVEZ-VOUS! Toutes les infos à l'intérieur
du journal!

Plus d'infos
Office du Tourisme de Gruyères gruyeres@la-gruyere.ch - www.la-gruyere.ch
T +41 (0)848 424 424

LA GRUYÈRE 
UN PAYS DE CŒUR LA-GRUYERE.CH

4^{ème} Concours La Route des fleurs

Communes de Gruyères—Broc—Le Pâquier
Bas Intyamou—Haut Intyamou—Grandvillard

INSCRIVEZ-VOUS!

Le concours en quelques mots...



La Société de Développement de Gruyères-Moléson-Broc (SDGMB) et les SIV de l'Intyamou ont le plaisir de collaborer ensemble pour l'organisation de la 4^{ème} édition du concours de la Route des fleurs qui aura lieu de juin à août 2021.

Le concours est **gratuit** et s'étend aux villages des communes de Gruyères, Broc, Le Pâquier, Bas-Intyamou, Haut-Intyamou et Grandvillard.

Il est **ouvert à tous** : privés, collectivités, entreprises, commerces, etc.

Comment participer...




Le concours est divisé en deux catégories:

-  Façades et parterres (pour les maisons)
-  Balcons et fenêtres (pour les appartements)

L'inscription est simple, il vous suffit de compléter le bulletin d'inscription ci-après et de le retourner jusqu'au **31 mai 2021** à l'Office du Tourisme de Gruyères.

Je me suis inscrit(e), et ensuite?





Vous recevrez une confirmation d'inscription, ainsi que les deux dates de passage du Jury. Lors de ses deux visites, le jury notera les décorations florales selon les critères d'évaluation suivants:

-  La vue d'ensemble depuis l'espace public,
-  La qualité, la diversité et l'entretien des végétaux utilisés,
-  L'harmonie des formes et des couleurs dans la recherche de l'originalité et de l'innovation.

Outre le jury, les organisateurs du concours invitent **tous les curieux** à faire le tour des quartiers et **à prendre part à la Route des fleurs** grâce à un concours photos qui sera lancé dès le mois de juin.

Remise des prix

À l'issu du concours, tous les participants sont conviés à une remise des prix est prévue **à la fin du mois d'août 2021** devant l'Office du Tourisme à Gruyères. Les jurys remettront les prix suivants:

-  1er rang de la catégorie façades et parterres
-  1er rang de la catégorie balcons et fenêtres
-  Prix du public (via le concours photos)
-  Coup de cœur du jury

Et maintenant que vous savez tout, inscrivez-vous!

Formulaire à retourner **jusqu'au 31 mai 2021** à:

Office du Tourisme de Gruyères, Rue du Bourg 1, 1663 Gruyères ou par e-mail: gruyeres@la-gruyere.ch

Egalement possible de s'inscrire par téléphone au 0848 424 424.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez plus d'informations ou si vous avez des questions.



Je m'inscris au concours de la Route des fleurs 2021

Nom et prénom.....

Adresse

N° Tél.

Adresse e-mail

Catégorie : Façades et parterres (Maison)

Balcons et fenêtres (Appartement)

LA GRUYÈRE 
UN PAYS DE CŒUR LA-GRUYERE.CH

9. Graines d'avenir

co-jardinage

- Le projet co-jardinage et sa charte ont été conçus par six membres du collectif Graines d'Avenir, un mouvement citoyen portant des actions de développement durable en Gruyère.
- Ce projet permet à chacun de se réapproprier les espaces à jardiner chez soi (terrasse, balcon, jardin, bacs, vergers, etc.) tout en favorisant les échanges au sein de la communauté.
- Co-jardinage vise à mettre en place au sein de la commune un système d'échange de temps, de compétences ou de matériel au jardin ; ces échanges s'opèrent gratuitement.
- Pour permettre la communication entre les personnes intéressées, le groupe de projet a créé une page de petites annonces sur le site internet de Graines d'Avenir.

Informations, petites annonces et contact

co-jardinage@grainesdavenir.ch
www.grainesdavenir.ch/co-jardinage
Marianne Oberson, 079 541 66 01



Nous vous souhaitons d'ores et déjà une belle saison de jardinage !



10. Action citoyenne de lutte contre les plantes exotiques envahissantes



Belles, foisonnantes, colorées, les plantes exotiques invasives s'échappent des jardins pour coloniser les écosystèmes avec de graves conséquences sur la biodiversité. Le Parc coordonne les actions de lutte sur son territoire, en collaboration avec le canton et les communes. Une action citoyenne est organisée le samedi 12 juin 2021 dans l'Intyamon, pour l'arrachage d'impatiante glanduleuse sur les bords du lac de Lessoc.



Chaque année, le Parc mène plusieurs actions de lutte contre les plantes exotiques envahissantes en impliquant le public de différentes manières. **En 2021, une matinée d'arrachage d'impatiante glanduleuse est organisée le 12 juin de 9h15 à 12h00 autour du lac, à Montbovon.**

Les intéressés à donner un coup de pouce à la biodiversité peuvent s'annoncer au Parc jusqu'au 9 juin (par téléphone au 026 924 76 93 ou par mail à nature@gruyerepaysdenhaut.ch). Toute aide est la bienvenue, peu importe l'âge ! Les participants s'équipent de bonnes chaussures et d'une paire de gants.

Les biologistes et autres spécialistes sont formels, la propagation des espèces envahissantes constitue l'une des causes principales du déclin de la biodiversité à travers le monde. En Suisse, les plantes exotiques envahissantes se répandent surtout le long des cours d'eau et des voies de communication, colonisant des écosystèmes, fragiles et démunis face à ces invasions. Un groupe de coordination piloté par le Parc et regroupant toutes les forces en présence (cantons, communes, service des eaux, forestiers, privés) a formulé depuis 2018 une stratégie de lutte conjointe.

Sept espèces ont été jugées prioritaires pour le territoire du Parc. La **berce du Caucase** provoque des brûlures sévères lorsque la sève entre en contact avec la peau ; la **renouée du Japon** pose de sérieux problèmes d'érosion des berges des cours d'eau ; le **buddleia de David** s'installe en forêt dans les trouées sensées permettre son rajeunissement et empêche les essences indigènes de se développer ; l'**impatiente glanduleuse** et les **solidages** américains colonisent très rapidement les berges des cours d'eau et étouffe la flore indigène de petite taille. L'ambrosie à feuilles d'armoise et le **séneçon du Cap** ne sont que peu ou pas présentes dans le Parc, une vigilance accrue est de mise pour ces deux espèces. Un dépliant sera édité par le Parc en mai pour renseigner la population sur ces espèces et les moyens de lutter contre leur propagation.

Toutes les informations se trouvent sur www.gruyerepaysdenhaut.ch (Services > Plantes exotiques envahissantes).

11. Déchetterie intercommunale



Les citoyens se rendant à la déchetterie sont priés de **couvrir le contenu de leur remorque par un filet de protection** de façon à éviter la perte d'objets pendant le trajet.

12. Feux en plein air

Les services signataires observent une augmentation de l'incinération des déchets en plein air. Or, il est important de rappeler que cette pratique est interdite par la loi, tant en forêt, dans les champs que dans les jardins.

Seule l'incinération de petites quantités de déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins peut être admise, à la condition que ceux-ci soient suffisamment secs pour ne pas causer de fumée. Ces feux sont toutefois le plus souvent inutiles et leurs émissions constituent une charge pour l'homme et l'environnement. D'une part, ils contribuent de manière non négligeable à la charge en particules fines (PM10 et PM2.5), qui sont à l'origine de troubles respiratoires et de maladies pulmonaires et ils polluent de plus le sol et les eaux. D'autre part, ils créent souvent des nuisances pour la population.

Les services signataires rappellent également que les seules exceptions possibles sont autorisées par :

- le Service des forêts et de la nature pour l'incinération de déchets en forêt sous certaines conditions strictes ;
- le Service phytosanitaire de Grangeneuve en cas de problèmes phytosanitaires.

L'élimination des déchets naturels doit être effectuée en privilégiant la valorisation de la matière ou, à défaut, la valorisation thermique. Dans les deux cas, les communes ont un rôle important à jouer. Elles sont compétentes pour l'information, l'organisation de la collecte des déchets verts valorisables, pour le contrôle du respect des interdictions et peuvent également limiter ou interdire toute incinération en plein air à certains endroits ou certaines périodes, si des immissions excessives sont à craindre.

Béatrice Balsiger
Cheffe de section
Section air, bruit et RNI
beatrice.balsiger@fr.ch
T +41 26 305 37 52

Service de l'environnement
SEn
Impasse de la Colline 4, 1762
Givisiez
T +41 26 305 37 60, F +41 26
305 10 02
sen@fr.ch, www.fr.ch/sen

Noémi Gay
Responsable de la police
forestière
noemi.gay@fr.ch
T +41 26 305 23 35

Service des forêts et de la nature SFN
Rte du Mont Carmel 5, Case
postale 155, 1762 Givisiez
T +41 26 305 23 43, F +41
026 305 23 36
sfn@fr.ch, www.fr.ch/sfn

Service de l'agriculture
SAGri
Route Jo Siffert 36, Case
postale 126, 1762 Givisiez
T +41 26 305 23 00, F +41
026 305 23 01
sagri@fr.ch, www.fr.ch/sagri

André Chassot
Responsable du Service
phytosanitaire
andre.chassot@fr.ch
T +41 26 305 58 65

Grangeneuve
Rte de Grangeneuve 31,
1725 Posieux
T +41 26 305 55 00, F +41 26
305 55 04
grangeneuve@fr.ch,
www.fr.ch/grangeneuve

13. Vente de produits de tabac élévation de l'âge légal à 18 ans



Le canton de Fribourg renforce la protection de la jeunesse en ce qui concerne la vente de produits contenant de la nicotine aux mineurs. Des nouvelles dispositions inscrites à l'article 31 de la Loi sur l'exercice du commerce (LCom) sont en vigueur depuis le 1er janvier 2021 et stipulent : « **Il est interdit de vendre et de remettre du tabac, des produits du tabac, des cigarettes électroniques et des produits similaires à des personnes de moins de 18 ans** ».

Arrêter de fumer, vous y pensez ?



En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

*Le Centre de prévention du tabagisme fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

Avec un programme efficace et l'aide d'un spécialiste, vous augmentez vos chances de réussite.

Pour vous accompagner dans votre démarche, le CIPRET propose :



Coaching stop-tabac
en 4 séances



Cours stop-tabac
en groupe
en 4 séances

- 1. Faire le point**
 - Analyser ses habitudes de consommation
 - Différencier les avantages et les inconvénients du changement
 - Planifier l'arrêt
- 2. Préparation**
 - Identifier ses ressources, forces, obstacles
 - Développer des alternatives
 - Définir un programme personnalisé
- 3. Action**
 - Arrêter
 - Appliquer les stratégies pour maintenir la décision
- 4. Consolidation**
 - Renforcer les acquis
 - Anticiper les situations à risques et prévenir les rechutes
 - Evaluer le changement



cipret Fribourg · Freiburg
Prévention du tabagisme
Tabakprävention

Entretien d'orientation

Conseils ponctuels et soutien personnalisé

Tarifs

- Coaching individuel **CHF 200.-**
- Cours de groupe **CHF 150.-**
- Entretien d'orientation **CHF 50.-**

CIPRET
T 026 425 54 14
www.peps-fr.ch

14. Samaritains, section de l'Intyamon

S+ samaritains
Section de l'Intyamon

Être samaritain...
Pourquoi pas ?

LA SECTION
DE L'INTYAMON RECRUTE !



En qualité de membre d'une section de samaritains, vous faites partie des spécialistes en premiers secours. Vos connaissances rendent service au quotidien, par exemple en cas d'accident de la route, du travail ou domestique. En outre, une grande place est accordée à la camaraderie et à la convivialité.

Vous pouvez aussi :

- profiter de formations appropriées
- participer aux exercices mensuels
- vivre des services sanitaires passionnants lors de manifestations
- collaborer aux collectes de sang
- collaborer avec les autorités et les services de sauvetage



Pour plus d'informations:

www.samaritains-intyamon.ch

Marie-Claire Borcard
Présidente
079 482 51 31

Deborah Vos
Monitrice
076 469 28 47

15. Les pAGES + et L'écho de la Commission Seniors



Contact

Croix-Rouge fribourgeoise
Rue G.-Techtermann 2
Case postale 279
1701 Fribourg

026 347 39 40

<https://croix-rouge-fr.ch/fr/services/services-aux-aines/>

info@croix-rouge-fr.ch

Services aux aînés

Encourager le maintien à domicile des aînés

1. Transport de personnes

Le service de transport est un service à disposition des personnes à mobilité réduite qui nécessitent un accompagnant pour leur déplacement motorisé. Un bénévole s'occupe de les conduire avec son véhicule privé moyennant un défraiement. Ce service s'adresse essentiellement aux personnes âgées de 65 ans et plus, vivant à domicile, qui nécessitent un transport pour se rendre par exemple chez le médecin, le physiothérapeute, le dentiste ou le coiffeur. Si la personne n'arrive pas à prendre les transports publics et a des difficultés à marcher, cette prestation lui est destinée.

2. Aide aux proches

Vous prenez soin d'un proche, nous prenons soin de vous ! Service de relève pour remplacer et soutenir les proches qui s'occupent à domicile d'une personne âgée, malade et/ou en fin de vie.

3. Bons de répit pour les proches : du répit pour leur survie !

Les personnes qui s'occupent d'une personne âgée à domicile risquent l'épuisement si elles n'ont pas de solution de repos. La Croix-Rouge fribourgeoise soutient ces familles en leur octroyant des **bons de répit** au tarif préférentiel de **CHF 15.- de l'heure**. Cette offre s'adresse spécifiquement **aux proches aidants qui vivent ou**

s'occupent très régulièrement d'une personne souffrant de démence ou d'une autre maladie fortement invalidante et particulièrement lourde.

Sur simple appel et après évaluation, le service d'Aide aux proches envoie une auxiliaire de santé CRS pour les remplacer auprès de la personne âgée. Ces bons ont une durée maximum de 3 heures, à raison de 1 ou 2 fois par semaine.

4. Système d'alarme

Bien vivre à la maison, autonome et sans crainte. Le système d'alarme Croix-Rouge permet à une personne à domicile qui chute ou est victime d'un malaise de déclencher une alarme.

Continuer à vivre chez soi en jouissant d'un maximum d'autonomie : un facteur déterminant de la qualité de vie des personnes âgées, malades ou handicapées.

Le Système d'alarme Croix-Rouge vous apporte une sécurité optimale à domicile ! Tout comme vous, vos proches apprécieront le sentiment de sécurité que procure ce dispositif.

Le Système d'alarme Croix-Rouge comprend un dispositif « mains libres » avec une touche d'appel, une permanence assurée 24 heures sur 24 par une centrale d'alarme et une assistance dispensée par la Croix-Rouge de votre canton. Au bénéfice d'une solide expérience, nos collaborateurs-bénévoles vous fournissent une assistance fiable et compétente.

Sécurité optimale, fiable et simple

Vous êtes victime d'une chute ou d'un malaise à votre domicile, vous avez donc besoin d'une aide extérieure. Vous alertez la centrale d'alarme en pressant la touche de votre bracelet-émetteur.

Un collaborateur de la centrale d'alarme vous répond. Vous lui exposez votre situation. Le dispositif « mains libres » vous permet de parler librement, à distance du boîtier. Selon la nature de l'urgence, le collaborateur informera la personne de votre choix – parent, ami, voisin – ou alertera le service approprié – ambulance, médecin traitant ou service d'aide et de soins à domicile.

La centrale reste en communication avec vous jusqu'à l'arrivée d'un proche ou des secours.

Si vous n'êtes plus en mesure de vous exprimer, nous pouvons organiser l'intervention de tiers grâce à vos consignes.

Chez vous et ailleurs

Avec notre formule mobile, vous serez également en sécurité lors de vos sorties. Vous êtes relié à la centrale par votre téléphone portable ou d'un autre appareil spécifique.

Installation et entretien

Un collaborateur de la Croix-Rouge vient à votre domicile pour l'installation du dispositif et vous en explique le fonctionnement. Une fois les premiers tests effectués, vous n'aurez plus à vous soucier de rien. Nous nous occupons de l'entretien du matériel. De plus, chaque jour l'appareil effectue un test automatique de fonctionnement.

5. Prévention escroquerie

<https://www.skppsc.ch/fr/sujets/escroquerie/escroquerie/>

Il est désormais de notoriété publique que les escrocs utilisent toutes les ficelles possibles et imaginables pour trouver des proies sur Internet. Pour qu'une personne tombe dans leur piège, il faut en toute logique qu'elle soit prête à croire aux offres mensongères et à y donner suite. Cette crédulité s'explique par un sentiment subjectif de manque : manque d'argent, de prestige, mais également manque d'affection ou d'attention.

Définition

Aux termes de la loi, est un escroc celui qui, dans le dessein de se procurer ou de procurer à un tiers un enrichissement illégitime, aura astucieusement induit en erreur une personne par des affirmations fallacieuses ou par la dissimulation de faits vrais ou l'aura astucieusement confortée dans son erreur et aura de la sorte déterminé la victime à des actes préjudiciables à ses intérêts pécuniaires ou à ceux d'un tiers. Cette définition légale s'applique aux formes d'escroquerie les plus diverses, qu'elles soient commises dans la rue, à domicile, par courrier ou par appel téléphonique, ou par le biais de courriers électroniques ou d'Internet en général.

Caractéristiques générales de l'escroquerie

Les malfrats ont une imagination débordante et ne cessent d'inventer de nouvelles combines et astuces. Pour se prémunir contre leurs agissements, il est donc utile de reconnaître les comportements typiques des escrocs, les principaux points faibles qu'ils exploitent chez leurs victimes et les situations qu'ils affectionnent particulièrement :

- **Comportements typiques des escrocs** : pour duper plus facilement leurs victimes, les fraudeurs cherchent à les déstabiliser, font le forcing pour les convaincre et essaient souvent de les isoler et/ou de les mettre sous pression.
- **Principaux points faibles exploités par les escrocs** : les fraudeurs exploitent sciemment nos points faibles – et qui n'en a pas ! En font notamment partie : l'avidité, la naïveté, l'ignorance, l'entêtement, la fierté et le besoin d'amour.

- **Situations qu'affectionnent particulièrement les escrocs** : les personnes qui traversent une crise personnelle, qui sont sous stress ou sous la pression du temps, qui vivent une période de bonheur euphorique, qui éprouvent un grand chagrin, qui ont un besoin urgent d'argent ou qui sont en manque d'amour, d'attention et de reconnaissance devraient être vigilantes et étudier avec un soin particulier les offres proposées.

FORMES DE FRAUDE A LA COMMISSION

Est en principe considérée comme une fraude à la commission toute forme de fraude dans laquelle un paiement anticipé doit être versé en vue d'obtenir une somme d'argent, un produit ou une prestation. Les escrocs envoient des courriels dans lesquels ils expliquent de manière plus ou moins fantaisiste comment obtenir la somme d'argent, le produit ou la prestation en jeu. Une fois que la victime a payé l'acompte, les escrocs s'évanouissent dans la nature sans avoir la moindre intention de fournir la prestation promise en échange.

Problématique spécifique aux fraudes à la commission

Comme les malfaiteurs changent souvent d'astuces, il est extrêmement difficile d'avoir une vue d'ensemble de toutes les formes de fraude à la commission. De plus, ils se font souvent passer pour des entreprises sérieuses et connues pour tromper leurs victimes et leur soutirer toutes sortes d'informations personnelles.

Une chose est sûre : quelle que soit la forme de la fraude à la commission, une fois que l'argent a été versé, il est pratiquement impossible de le récupérer. Dans la majorité des cas, les lésés l'ont définitivement perdu.

En général, la poursuite des fraudeurs à la commission est inutile pour les raisons suivantes :

- ils opèrent le plus souvent depuis l'étranger, sous des noms d'emprunt, et leurs numéros de téléphone et adresses de courriel ne sont pas répertoriés ; les malfaiteurs ne sont pas connus et ne peuvent guère être identifiés ;
- s'ils sont connus à l'étranger et s'ils devaient y répondre de leurs actes, il est possible qu'un mauvais fonctionnement du système judiciaire dans le pays empêche toute poursuite ;
- s'il apparaît qu'avant l'escroquerie, les lésés auraient pu se protéger ou éviter leur erreur avec un minimum de prudence, il n'y a pas escroquerie au sens du code pénal. On ne peut ainsi pas reprocher au fraudeur d'avoir usé d'une astuce.

Cela dit, il est indispensable que la police détermine dans chaque cas si l'agissement du fraudeur à la commission est effectivement punissable. Selon les cas, on se trouve en présence d'une escroquerie au sens de l'article 146 du code pénal.

Que fait la police ?

Les personnes victimes d'une escroquerie ne devraient pas avoir honte d'en aviser la police. Les escrocs utilisant parfois des procédés extrêmement subtils, nul n'est à l'abri. Il est très important de signaler à la police les escroqueries commises, même si la probabilité de recouvrer l'argent perdu (surtout lors de fraudes en ligne) est faible. À noter que les personnes qui échappent in extremis à la manœuvre de tromperie d'un escroc devraient elles aussi s'adresser immédiatement à la police, car la tentative d'escroquerie en soi est également punissable.

Même si, comme nous l'avons dit, la police n'a que très peu de chance de pouvoir enquêter sur ces délits et identifier les personnes qui tirent les ficelles puisque tout se fait dans l'anonymat le plus complet, il est important de les dénoncer. En effet, les informations fournies permettent à la police de mesurer l'ampleur des arnaques, d'établir des liens avec d'autres plaintes et, éventuellement, de trouver des moyens d'enquêter. La police peut en outre déterminer les astuces utilisées pour induire les gens en erreur. Grâce aux connaissances acquises, les corps de police cantonaux et municipaux peuvent cibler la prévention et adresser des mises en garde aux groupes sociaux particulièrement menacés par ces délits.

Pour cela, il faut conserver les moyens de preuve : captures d'écran des faux comptes utilisés, enregistrements des conversations et/ou des courriels échangés. Les plaintes peuvent être déposées auprès de la police cantonale.

Comment se protéger ?

1. Pour éviter d'être victime d'escroquerie :

- **Renseignez-vous** auprès de la Prévention Suisse de la Criminalité, de la police locale ou d'autres autorités – comme le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) – sur les tentatives d'escroquerie qui sévissent actuellement et sur les nouveaux procédés utilisés.
- **Si vous êtes en relation avec une personne dont vous avez l'impression qu'elle cherche à vous escroquer**, avisez-en la police et suivez les conseils de cette dernière.

2. Si vous avez été victime d'escroquerie :

- **Si vous deviez néanmoins être victime d'une escroquerie**, contribuez à la prévention d'autres méfaits non seulement en expliquant votre cas à la police, mais aussi en décrivant votre expérience dans votre cercle privé. Sensibiliser vos connaissances et vos proches leur évitera d'être dupés à leur tour.



Des infos, des réponses
pour bien vieillir en Gruyère



Brochure d'information pour seniors

Cette brochure vous est destinée ! Elle est mise à jour régulièrement sur le site du Réseau Santé et Social de la Gruyère.

<https://www.rssg.ch/brochure-information-seniors>

Vous avez également la possibilité de la consulter au bureau communal.

Les portraits du semestre

Thérèse Borcard, Marie-Thérèse de son véritable prénom, est née à Cutterwil, petit hameau situé à mi-chemin entre Fribourg et Avenches. Thérèse est actuellement la doyenne des dames vivant à Grandvillard !

Parmi les occupations que Thérèse apprécie, c'est le tricot qui a été très longtemps son activité favorite. Mais aujourd'hui, ses bons moments, elle les consacre à la lecture et à la découverte de belles émissions à la télévision. De toutes les saisons, c'est le printemps qu'elle aime le mieux, la période durant laquelle les fleurs réapparaissent dans la nature.

Lorsque Thérèse s'interroge au sujet d'un pays ou d'une région qui l'aurait plus particulièrement intéressée, elle reconnaît que la Grèce est un pays qu'elle aurait bien aimé visiter. Si la perspective d'un voyage ne fait pas partie de ses projets actuels, elle dit avoir eu la chance d'avoir réalisé de beaux voyages. Parmi les régions qu'elle a particulièrement appréciées, elle retient la Croatie, la Corse, la Sardaigne ainsi que certaines villes espagnoles comme Rosas par exemple ! Sans oublier les vacances en France ! Un pur bonheur ! Deux fois par année, Thérèse partait à la découverte de nouveaux horizons dont elle garde d'excellents souvenirs.

En ce qui concerne ses goûts musicaux, elle aime beaucoup la musique populaire, certes, mais elle écoute aussi de la musique classique dont certains opéras.

A la question de savoir quelle boisson elle préfère, Thérèse répond qu'elle boit très volontiers de l'eau (de Grandvillard), c'est bien clair ! De nombreux plats lui



mettent l'eau à la bouche, mais c'est surtout le gigot d'agneau de la Bénichon qu'elle retient ! Avec un verre de vin, mais juste un fond !

Thérèse a un souhait à formuler à l'intention de la Commune de Grandvillard. Elle explique que l'installation d'un banc le long de la forêt « Sous le Mont » lui permettrait de faire une petite pause au cours de sa promenade. Mais, comme des douleurs aux genoux l'empêchent actuellement d'effectuer cette balade, elle la remplace par une petite sortie près de la scierie et de la ferme du Moulin. Globalement, selon Thérèse, le nombre de bancs est suffisant dans la commune. Même si la longueur des trajets qu'elle parcourt tend à diminuer, elle sort tous les jours ! Sans ces sorties quotidiennes, Thérèse déclare qu'elle ne marcherait plus.

Portrait réalisé par Léonard Jaquet

Charles Borcard, dit Charly est né et a grandi à Grandvillard au sein d'une famille d'agriculteurs.

Jeune, il a apprécié les étés passés comme garçon de chalet sur l'alpage familial. Il se souvient de Eugène Raboud qui y était armailli. Quand un des garçons de chalet s'appliquait pour faire quelque chose, Eugène regardait l'autre et lui disait : « Regarde voir comme c'est bien fait ça, dis donc ! »

Cela mettait une certaine concurrence entre les jeunes hommes. Il se rappelle également les descentes à ski depuis la Dzenie jusqu'en Gros Pas. Charles est entré dans le monde professionnel, comme apprenti électricien. La place d'apprentissage qu'il convoitait aux Entreprises

électriques étant déjà prise pour cette année-là, il a effectué sa première année au sein d'une entreprise de Vaulruz où il se rendait tous les jours à vélo.

Puis il a pu continuer sa formation aux Entreprises électriques, à Epagny. Il y a travaillé plusieurs années en tant qu'électricien. Il lui arrivait parfois d'aider son patron à faire les devis. Lorsque ce dernier a pris sa retraite, c'est Charly qui a repris la responsabilité des Entreprises électriques, à Epagny. En parallèle à son activité professionnelle, Charles s'est engagé au sein de diverses sociétés du village, ainsi que durant 8 ans au sein du Conseil communal.

Marié depuis 60 ans à Elisabeth (dit Zizette), ils ont eu ensemble cinq enfants. Il se remémore avec humour le regard que son beau-père lui avait porté la première fois qu'il était allé chez eux. Il se rappelle de ses gros yeux qui le fixaient et de ses paroles : « Ouais, un petit peu jeune ! ». Trouvait-il qu'il n'avait pas bonne façon ? se demande-t-il avec humour.



Charles est également artiste. Jeune, il peint quelques poyas, avant de se mettre à la pyrogravure sur cannes qu'il confectionnait parfois lui-même. C'est pour le mariage de l'un de ses fils qu'il se mit à faire des sculptures sur bois. Il a réalisé principalement des sculptures d'animaux, mais il a également confectionné des décorations pour des crèches.

Il a aimé apporter son aide à ses proches. Ainsi, il a été présent pour donner des coups de main à chaque fois que ses enfants en avaient besoin, que ce soit pour de petits travaux comme pour de plus grands, tels que lors de constructions de maisons, d'aide à la ferme ou pour s'occuper de ses petits-enfants.

Charly aimait le ski et les randonnées en montagne. Il aime le printemps et l'été, bien qu'étant jeune, il avait une petite préférence pour l'hiver.

Aujourd'hui, il apprécie les promenades avec sa femme, les parties de cartes avec leurs amis, s'occuper de son jardin, ainsi que divers jeux tels que les Sudoku et le Rummy.

Charles a eu la chance de faire bien quelques voyages, mais s'il devait choisir une nouvelle destination, il apprécierait visiter Paris ou Rome pour voir une fois une grande ville.

Il a fait partie de la société de musique et en a même été président. Il apprécie les chants populaires tels que ceux de l'Abbé Bovet. Il dit en rigolant qu'il aime « les chansons qui veulent dire quelque chose ! ».

Charles apprécie tout particulièrement la bonne soupe aux légumes de Zizette, mais ses plats préférés sont certainement le gratin de pommes de terre et le salé. Il aime boire du sirop cassis avec une tombée de vin rouge, ainsi que du jus de pomme.

Son souhait pour la commune : qu'elle continue à se dévouer comme elle l'a fait jusqu'à présent. Il remercie les autorités pour le travail qu'elles exécutent pour le bien-être du village. Charles relève qu'elles s'occupent bien des personnes âgées de la commune.

Portrait réalisé par Marie Borcard, petite-fille de Charly

La Commission Seniors remercie chaleureusement Madame Thérèse Borcard et Monsieur Charles Borcard qui se sont prêtés au jeu et qui ont accepté de partager leurs expériences de vie afin d'agrémenter L'écho de la Commission Seniors.

Ces quelques **pAGES +** ont été préparées par la **Commission Seniors**. Ses membres ont pour objectif de réaliser dans chaque bulletin d'information communal quelques rubriques à l'intention des aînés.

Suzanne Cosandey,
conseillère communale

16. Application VoteInfo



L'application VoteInfo développée par la Chancellerie fédérale, l'Office fédéral de la statistique et l'office statistique du canton de Zurich permet de suivre les résultats quasiment en temps réel les dimanches de votation. À partir de midi, les utilisateurs de VoteInfo ont accès aux résultats de leur commune, de leur canton et de l'ensemble de la Suisse. L'OFS met à jour en continu les résultats des votations que lui livrent automatiquement les cantons.

L'application VoteInfo est disponible pour Android et iOS.

17. Réseau Bénévolat Netzwerk (RBN)



A PROPOS DE NOUS

Le Réseau Bénévolat Netzwerk est un **réseau d'associations fribourgeoises** qui collaborent ensemble pour atteindre des buts communs.

Sous forme d'association, nous vous soutenons dans toutes vos démarches et simplifions les collaborations.

NOS SERVICES

Informations & orientation

Nous offrons de **l'information générale** via notre site internet, par téléphone ou courriel. Selon vos besoins, nous vous **orientons** vers d'autres partenaires.

Consultations

Nous vous accueillons gratuitement dans nos locaux pour vous **écouter** et **conseiller** dans toutes vos démarches (de la création d'association aux nouveaux projets).

Formations

Chaque année, nous publions un programme de **formations** qui vous permet d'acquérir de nouvelles compétences pour la gestion des bénévoles et d'associations.

Catalogue de services en ligne

Notre site met à votre disposition un **catalogue de services en ligne** qui facilite vos recherches.

Contactez-nous

Route-St-Nicolas-de-Flüe 2

1700 Fribourg

info@benevolat-fr.ch

www.benevolat-fr.ch



18. Transports publics



264 Bulle - Estavannens - Grandvillard



➔ Grandvillard, village

Arrêts Haltestellen	26401	26403	26405	26407	26409	26411	26413	26415
	Ⓐ	Ⓐ	Ⓐ	Ⓐ	Ⓐ	Ⓐ	Ⓐ	Ⓐ
Bulle, gare routière	05:49	06:49	07:49	11:49	15:49	16:49	17:49	18:49
Bulle, St-Denis	05:51	06:51	07:51	11:51	15:51	16:51	17:51	18:51
La Tour-de-Trême, Centre	05:54	06:54	07:54	11:54	15:54	16:54	17:54	18:54
La Tour-de-Trême, Le Cloalet	05:55	06:55	07:55	11:55	15:55	16:55	17:55	18:55
Epagny, Motel	05:56	06:56	07:56	11:56	15:56	16:56	17:56	18:56
Epagny, village	05:57	06:57	07:57	11:57	15:57	16:57	17:57	18:57
Enney, zone d'activités	06:00	07:00	08:00	12:00	16:00	17:00	18:00	19:00
Estavannens, Dessus	06:01	07:01	08:01	12:01	16:01	17:01	18:01	19:01
Estavannens, Dessous	06:02	07:02	08:02	12:02	16:02	17:02	18:02	19:02
Grandvillard, Lormo	06:06	07:06	08:06	12:06	16:06	17:06	18:06	19:06
Grandvillard, village	06:11	07:11	08:11	12:11	16:11	17:11	18:11	19:11

Explication des signes / Zeichenerklärung

Ⓐ Lun.-ven., sauf fêtes gén. / Mon.-Fre. ohne allg. Feiertage

Fêtes générales / Allg. Feiertage

25-26.12. / 01-02.01. / 02.04. / 05.04. / 13.05. / 24.05. / 01.08.



264 Bulle - Estavannens - Grandvillard



➔ Bulle, gare routière

Arrêts Haltestellen	26402	26404	26406	26408	26410	26412	26414	26416
	Ⓐ	Ⓐ	Ⓐ	Ⓐ	Ⓐ	Ⓐ	Ⓐ	Ⓐ
Grandvillard, village	06:13	07:15	08:15	12:45	16:15	17:15	18:15	19:15
Grandvillard, Lormo	06:14	07:16	08:16	12:46	16:16	17:16	18:16	19:16
Estavannens, Dessous	06:19	07:21	08:21	12:51	16:21	17:21	18:21	19:21
Estavannens, Dessus	06:20	07:22	08:22	12:52	16:22	17:22	18:22	19:22
Enney, zone d'activités	06:22	07:24	08:24	12:54	16:24	17:24	18:24	19:24
Epagny, village	06:25	07:27	08:27	12:57	16:27	17:27	18:27	19:27
Epagny, Motel	06:26	07:28	08:28	12:58	16:28	17:28	18:28	19:28
La Tour-de-Trême, Le Cloalet	06:27	07:29	08:29	12:59	16:29	17:29	18:29	19:29
La Tour-de-Trême, Centre	06:29	07:31	08:31	13:01	16:31	17:31	18:31	19:31
Bulle, St-Denis	06:32	07:34	08:34	13:04	16:34	17:34	18:34	19:34
Bulle, gare routière	06:39	07:41	08:41	13:11	16:41	17:41	18:41	19:41

Explication des signes / Zeichenerklärung

Ⓐ Lun.-ven., sauf fêtes gén. / Mon.-Fre. ohne allg. Feiertage

Fêtes générales / Allg. Feiertage

25-26.12. / 01-02.01. / 02.04. / 05.04. / 13.05. / 24.05. / 01.08.

**266 Bus de nuit - Intyamou (Bulle - Montbovon)**

→ Montbovon, gare

Arrêts Haltestellen	26601	26603	26605
		7A	5E
Bulle, gare routière	21:30	23:00	00:00
Bulle, Place des Alpes	21:31	23:01	00:01
Bulle, St-Denis	21:32	23:02	00:02
Bulle, jardin Anglais	21:32	23:02	00:02
La Tour-de-Trême, St-Michel	21:33	23:03	00:03
La Tour-de-Trême, Centre	21:34	23:04	00:04
La Tour-de-Trême, Ronclina	21:35	23:05	00:05
Le Pâquier-Montbarry, gare	21:37	23:07	00:07
Gruyères, gare	21:40	23:10	00:10
Epagny, Croix-Blanche	21:42	23:12	00:12
Enney, zone d'activités	21:44	23:14	00:14
Estavannens, Dessus	21:46	23:16	00:16
Estavannens, Dessous	21:47	23:17	00:17
Grandvillard, Lormo	21:50	23:20	00:20
Grandvillard, village	21:52	23:22	00:22
Villars-sous-Mont, gare	21:56	23:26	00:26
Neirivue, gare	21:58	23:28	00:28
Albeuve, gare	22:00	23:30	00:30
Montbovon, gare	22:07	23:37	00:37

**266 Bus de nuit - Intyamou (Bulle - Montbovon)**

→ Bulle, gare routière

Arrêts Haltestellen	26602	26604	26606
		7A	5E
Montbovon, gare	22:17	23:47	00:47
Lessoc, gare	22:19	23:49	00:49
Albeuve, gare	22:20	23:50	00:50
Neirivue, gare	22:22	23:52	00:52
Villars-sous-Mont, gare	22:24	23:54	00:54
Enney, village	22:27	23:57	00:57
Epagny, Croix-Blanche	22:30	00:00	01:00
Gruyères, gare	22:32	00:02	01:02
Le Pâquier-Montbarry, gare	22:35	00:05	01:05
La Tour-de-Trême, Ronclina	22:37	00:07	01:07
La Tour-de-Trême, Centre	22:38	00:08	01:08
La Tour-de-Trême, St-Michel	22:39	00:09	01:09
Bulle, jardin Anglais	22:40	00:10	01:10
Bulle, St-Denis	22:41	00:11	01:11
Bulle, Place des Alpes	22:41	00:11	01:11
Bulle, gare routière	22:46	00:16	01:16

Explication des signes / Zeichenerklärung**5E** Nuits ve-sa / sa-di/Nächte Fr-Sa / Sa-So**7A** Dim.-jeu. / Son.-Don.

Fêtes générales / Allg. Feiertage

25-26.12. / 01-02.01. / 02.04. / 05.04. / 13.05. / 24.05. / 01.08.

Cartes journalières "Commune"

Deux cartes journalières sont à disposition auprès de la Cafétéria du Home de la Vallée de l'Intyamou, à Villars-sous-Mont. Le prix est fixé à **CHF 45.00 par jour et par unité**. Ces cartes permettent de voyager sur les réseaux CFF, TPF et autres compagnies de transport.

Réservation par téléphone :

Tous les jours, de 10h00 à 10h50 et de 11h20 à 17h45, au 026 928 44 45.

Vérifier la disponibilité des billets par commune et par date :

<http://www.sugarcube.ch/agflexi>**Attention**

Les citoyennes et citoyens, qui se sont vu offrir un bon pour deux cartes journalières à l'occasion de leur 70^e anniversaire, sont invités à réserver et utiliser leurs cartes avant le 7 juillet 2021.



19. Site internet

N'oubliez pas de consulter régulièrement le site www.grandvillard.ch

Vous y trouverez de nombreuses informations!

Marche à suivre pour vous **abonner aux actualités** au fur et à mesure de leur publication:

- ouvrir le site www.grandvillard.ch;
- se rendre en bas à droite de la page d'accueil;
- entrer une adresse e-mail valable et valider en cliquant sur "Je m'abonne".



The screenshot shows the homepage of the Grandvillard website. At the top, there is a navigation bar with a search box and a 'MAP' button. The main content area is divided into several sections:

- ACTUALITÉS:** Contains news items such as 'Subside de formation', 'Réduction des primes d'assurance-maladie 2019', and 'Mise à l'enquête publique du 26 octobre au 9 novembre 2018'.
- Infos Locales:** A weather widget showing 'Local Time' as 13:19 and a 5-day forecast for November 9-13, 2018.
- Orientation par thèmes:** A central menu with categories like 'COMMUNE', 'VIE LOCALE', 'ADMINISTRATION', 'SERVICES', 'AFFAIRES SOCIALES', and 'GUICHET VIRTUEL'.
- ADMINISTRATION COMMUNALE:** Provides contact information for Rue St-Jacques 6, including phone, fax, and email.
- LES PROCHAINS ÉVÉNEMENTS:** A calendar listing events for November, such as 'Société de Tir - Soirée des résu...' and '20:00 FC Haute-Gruyère - Loto à Pringy'.
- LIENS:** A list of links to neighboring communes, schools, media, and official sites.
- DEFIBRILLATEUR:** A section providing information about a cardiac defibrillator available in the administrative building.

At the bottom of the page, there is a dark footer with four columns of information:

- ADMINISTRATION COMMUNALE:** Same contact details as the main page.
- TÉLÉPHONE ET FAX:** Lists phone and fax numbers for the secretariat, residents control, and cashier.
- HEURES D'OUVERTURE:** Shows opening hours for Tuesday, Thursday, and Friday.
- ABONNEZ-VOUS À NOS ACTUALITÉS:** A subscription form with an email input field and a 'JE M'ABONNE!' button, which is circled in red in the image.

